

Nombre de membres

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

en exercice : 10

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence d'Alain MIQUEL.

Présents : 9

Sont présents : Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Stéphanie BARATA, Martine CASTERA, Jean-Pierre DOUMENS, Daniel LARDEAU, Pascal MAURY.

Votants : 9

Sont excusés : GONDAL Alain.

Sont représentés : Régine BERNADAC-DESCOMBES ; Marina DA COSTA.

Secrétaire de séance : Martine CASTERA

Ordre du Jour :

- Chemin Darré Enflourens,
- Demande autorisation d'installer un mobil home sur le Plateau de Beille par Nord Attitude,
- Reprise concessions laissées à l'abandon,
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant Mme Mélanie GIANNICI aux membres du conseil municipal présents afin qu'elle expose l'offre de valorisation faite par son entreprise VALOCIME pour la reprise des concessions des antennes téléphoniques implantées sur la commune.

Mme GIANNICI prend la parole et se présente en tant qu'interlocutrice unique de la commune, et que le souhait de VALOCIME et de reprendre les contrats actuels avec Hivory (opérateur SFR) et Totem (opérateur orange).

Leur but est d'acquérir du patrimoine plutôt que de construire des antennes (coût élevé), ayant les fonds nécessaires pour reprendre les contrats des autres towercos. Elle explique que déjà certaines communes ariégeoises, catalanes et audoises ont accepté leurs propositions, et ont signé avec leur entité.

Pour cela elle présente une offre de revalorisation du montant des loyers actuels.

La reprise sera un contrat pour chaque antenne sur 12 ans, comme c'est le cas avec les contrats actuels. Elle informe les membres du conseil municipal qu'il reste encore 3 ans avec Hivory et 10 ans avec Totem et que les contrats ne peuvent être cassés.

Valocîme fait donc la proposition ci-dessous :



NOTRE OFFRE

Sites	Loyer actuel annuel estimatif TTC	Échéance de la Convention actuelle	Loyer annuel TTC estimé à échéance de la convention actuelle	Réservation VALOCÎME Avant Mise à Disposition	Versement Avance	Nouveau Loyer annuel VALOCÎME Nat TTC (après récupération de l'avance sur 12 ans de loyer)	Gain total au terme des 12 années de chaque contrat (hors inflation)	Nouveau Loyer annuel Brut TTC (avant reprise de l'avance)
1724827 Hivory	2 184 €	14/10/2027	2 317 €	200 € x 3 années	800 € X 3années	3 800 €	20 796 €	4 000 €
2713760 Totem	2 550 €	20/07/2034	2 789 €	200 € x 10 années	-	3 800 €	14 132 €	3 800 €
CUMUL	4 734 €		5 106 €	2 600 €	2 400 €	7 600 €	34 928 €	7 800 €

Mme GIANNICI explique qu'en fin de contrat avec Hivory, le loyer atteindra 2317 € et avec Totem 2789 €. Valocôme propose une avance 200 € annuel sur les deux contrats sur la durée restante avant échéance et pour le contrat d'hivory une avance de 800 € sur les 3 ans restants avant échéance.

Il propose un loyer annuel de 3 800,00 € pour chacun des contrats, ce qui fait une augmentation intéressante pour la commune.

Une convention de mise à disposition qui engage dès la signature et jusqu'à son terme

DEBUT DU CONTRAT AVEC VALOCÔME :	VERSEMENT DE LA RESERVATION DE LA PARCELLE :	DUREE DE LA LOCATION :	MONTANT DU LOYER DE LA LOCATION :	REVALORISATION DU LOYER :	VALIDITE DE L'OFFRE :
A la date de signature entre le bailleur et VALOCÔME	Une réservation annuelle versée jusqu'au terme du contrat en cours	12 ans à compter de la date de mise à disposition de la parcelle	Revalorisation du loyer à échéance en moyenne de + 15% à 30%	1 % dès la deuxième année de convention avec VALOCÔME	1 mois

Madame GIANNICI propose aux membres présents de lire la convention préparée pour la reprise des contrats et de donner une décision, elle rappelle que l'offre est valable 1 mois.

Chemin Darré Enflourens :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil présents que Mme BONNET, propriétaire de la parcelle B 2594 a adressé un courrier AR à la mairie suite à un problème d'altération de la circulation par 2 jardinières et un moellon posés par les propriétaires de la parcelle adjacente.

Il explique que Mme BONNET souhaite vendre sa parcelle afin de permettre la construction d'une habitation pour donner suite à l'obtention de son Cub (Certificat d'urbanisme opérationnel).

Monsieur le Maire lit le courrier aux membres présents.

Il informe l'assemblée qu'une demande auprès de la publicité foncière a été formulée afin de connaître les propriétaires de la parcelle où sont posés les jardinières et le moellon. Il précise qu'il y a un délai d'une dizaine de jours pour avoir un retour de leur service.

M. MAURY explique que les objets posés sont sur la propriété de la famille MAURY qui s'arrête au niveau du goudron, et que par conséquent le passage n'est pas altéré.

Il conteste également le Cub obtenu par Mme BONNET car la voie n'est pas assez large (moins de 3,50m) et qu'il n'y a pas de voie de retournement en cas de nécessité d'intervention des secours.

Monsieur le Maire propose d'attendre le retour de la publicité foncière avant de prendre une décision.

Accord à l'unanimité.

Demande autorisation d'installer un mobil home sur le Plateau de Beille par Nord Attitude :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que Nord Attitude avait demandé l'autorisation d'installer une tiny-house à proximité de son chenil afin de pouvoir s'occuper de ses chiens plus aisément.

Il informe les membres du conseil municipal que finalement en raison du coût d'une tiny house il est difficile à Nord Attitude d'en faire l'acquisition. Cependant, Nord Attitude est revenu vers la mairie afin de demander l'autorisation d'installer un mobilhome, donné par le camping des Grottes à Alliat.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table pour avoir l'avis de chacun.

Il est dit que cela peut aller à l'encontre de la décision qu'il n'y ait pas de nouvelles constructions sur le plateau de Beille et que cela peut créer un précédent.

Une partie des membres est d'accord sur le principe pour le soin des animaux et pour le bien-être de son activité et parce qu'il est résident de la commune.

Les autres membres proposent de rediscuter avec M. Coustenoble afin de trouver une solution viable et qui ne cause pas de désagrément à l'environnement.

Concessions du cimetière laissées à l'abandon :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une reprise des concessions laissées à l'abandon au cimetière. Il s'agit des concessions non entretenues depuis des années et où il n'y a pas eu d'ouverture pour enterrement depuis au moins 10 ans.

Il explique qu'il est nécessaire de prendre un arrêté précisant la reprise des concessions en les listant, qu'une recherche des familles est à effectuer.

Questions diverses :

➤ **Point eau cimetière :**

M. Doumens demande si le point d'eau (côté ancienne entrée) du cimetière va être réparé car il y a une fuite.

Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait prochainement.

➤ **Logement du Presbytère :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la locataire qui occupait le T4 au presbytère est partie et que déjà une nouvelle locataire va arriver le 1^{er} octobre.

➤ **Éclairage public chez Mme BONNET :**

Mme BONNET a fait l'acquisition de la maison de la famille KLEVGÉ, et devant agrandir la cour, elle a fait la demande auprès du SDE 09 d'enlever le poteau d'éclairage actuel qui gêne l'accès et de le remplacer par un poteau en façade.

➤ **Création d'une commission communale de réserve civile :**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'en collaboration avec M. Jean CASTERA, ils ont proposé à tous les élus des communes de la Haute-Ariège, pour une présentation du projet.

Il s'agirait de créer une commission communale qui permettrait une surveillance plus accrue en cas de risques, feu, inondation etc.... et de permettre une réaction anticipée face aux éléments.

L'ONF a déjà une équipe qui intervient mais sur tout le département ariégeois et l'équipe de volontaires de la commission communale de réserve civile viendrait en renfort pour la partie Haute-Ariège uniquement.

Il y aurait un investissement au départ à partager entre toutes les communes en accord avec cette création, achat d'un véhicule etc.... et le fonctionnement pour les années suivantes.

Une réunion se tiendra le 21 octobre à la mairie de Verdun afin de présenter le projet et une personne du département 66 qui a mis en place sur son territoire une réserve communale civile sera présente afin d'expliquer son fonctionnement et sa mise en place.

➤ **Miroirs d'agglomération :**

M. MAURY demande où en est l'acquisition des miroirs d'agglomération pour les différents carrefours de la commune.

Monsieur le Maire répond que la commune est toujours en attente de la réponse à la demande de subvention faite, et dès qu'elle sera arrivée le nécessaire sera fait.

➤ **SIVE du Pays de Beille :**

Mme CASTERA et M. FERNANDEZ informent les membres du conseil municipal qu'ils ont assisté à une réunion concernant le projet de l'école le 24 septembre 2024.

Le projet est en bonne voie, le Permis de construire est à l'instruction, en raison du périmètre de protection des monuments historiques le délai pour obtenir l'arrêté de décision est de 3 mois.

Il est nécessaire de démolir et reconstruire le bâtiment de la crèche car il ne répond plus aux critères parasismiques en vigueur actuelles.

Cette modification engendre un coût supplémentaire entre 18 à 20 000€ qui serait à répartir aux communes du RPI, mais la CCHA s'est engagé à faire face aux dépenses supplémentaires afin de ne pas impacter le budget des communes.

Une négociation des coûts est en cours avec les entreprises pour limiter le surcoût que pourrait engendrer toute modification, dont une étude géothermique demandée au SDE 09.

Le début des travaux est prévu en 2025 avec un achèvement en 2026.

Dans l'intervalle il est nécessaire de résoudre le problème d'accueil des enfants à la crèche.

Le CLAE et la cantine seront déplacés temporairement dans la salle communale.

Levée de la séance à 20h45